

EIE, rapports environnementaux et due diligence environnementale (EDD)

**Neosys AG**

Belchenstrasse 3
CH-4600 Olten

+41 32 674 45 11
info@neosys.ch
www.neosys.ch

Nous vous aidons à préparer des rapports d'impact sur l'environnement (RIE) pour tous types de projets ainsi que des audits de due diligence environnementale (EDD). Sur demande, nous élaborons des plans d'assainissement concrets et nous évaluons les coûts.



EIE, rapports environnementaux et due diligence environnementale (EDD)

Rapports d'impact sur l'environnement (RIE), rapports environnementaux

Pour les projets de construction ou de transformation de grande envergure, dont les incidences sur l'environnement peuvent être significatives, une étude d'impact sur l'environnement (EIE) doit être réalisée dans le cadre de la procédure d'autorisation. Elle permet de clarifier et d'évaluer les impacts environnementaux du projet et, le cas échéant, de les optimiser. Les résultats sont documentés dans un rapport d'impact sur l'environnement (RIE).

L'ordonnance relative à l'étude de l'impact sur l'environnement (OEIE) définit, sur la base de critères sectoriels, les projets soumis à l'obligation d'EIE et qui nécessitent donc un RIE. Les EIE ne sont toutefois pas uniquement requises pour les projets de construction, mais aussi pour les modifications de bâtiments existants si celles-ci remplissent les critères de l'OEIE.

Certains projets de construction de grande envergure ne sont pas soumis à l'obligation d'EIE selon l'OEIE, mais peuvent néanmoins avoir des impacts environnementaux significatifs. Pour ces projets, il convient de préparer un rapport environnemental, dont la portée sera déterminée au préalable avec l'autorité d'approbation. Selon le type de projet de construction, le rapport environnemental peut être limité aux domaines environnementaux les plus pertinents.

L'équipe Neosys dispose d'une vaste expérience dans la préparation de RIE et de rapports environnementaux pour différents types de projets : parcs éoliens, entreprises de traitement des déchets, centres de traitement des déchets spéciaux, entreprises de production et de stockage, usines d'asphalte, stations d'épuration des eaux usées, constructions routières et ferroviaires, etc.

Nous intervenons dans tous les domaines environnementaux, en faisant appel en cas de besoin à des expert.e.s reconnu.e.s dans des domaines spécifiques. Nous sommes rompus à la collaboration dans le cadre de l'optimisation environnementale des projets et aux négociations avec les autorités. Nous aidons les maîtres d'ouvrage à faire connaître leur projet au public et à chercher des solutions en cas de conflits d'objectifs.

Audits de due diligence environnementale (EDD)

Avant d'acheter ou de vendre une entreprise ou un bien immobilier, il est essentiel de bien évaluer les risques. Dans le cadre d'un audit de due diligence environnementale, Neosys AG procède à une évaluation de l'installation, de l'entreprise ou du site d'un point de vue neutre, pour le compte des propriétaires, des acheteurs potentiels, des bailleurs de fonds ou des autorités. Le client précise généralement sa préoccupation (principale), par exemple la situation environnementale, la conformité légale, l'état de la technique, les risques environnementaux ou de responsabilité, etc. Nous garantissons la confidentialité la plus stricte.

Personnes de contact

Rolf Gerber

rolf.gerber@neosys.ch

+41 32 674 45 11

Felix Martin

felix.martin@neosys.ch

+41 32 674 45 16

